

Affaire de l'homme aux asticots de Moanda

# Le domicile de Gédéon Indonga Mabouagna ravagé par un incendie



Photo : Nadège Ontounou



Photo : Nadège Ontounou

La maison de Gédéon Indonga Mabouagna a été réduite en cendres. Photo de droite : Le procureur de Franceville, Gilbert Mbarangolo a confirmé les informations publiées par L'Union.

N.O.  
Franceville/Gabon

**CONNU** désormais sous le qualificatif peu glorieux de "l'homme aux asticots", Gédéon Indonga Mabouagna n'a pas fini de faire parler de lui. Après des scènes au-delà du réel qu'il a fait vivre aux enquêteurs - déjection d'asticots, apparition subite d'une boule de feu qui brûle son matelas dans le commissariat de Moanda pendant sa garde à vue, vomissement d'une chevalière, crise de folie (voir notre édition du jeudi 02 mars 2017) -, voilà maintenant que son domicile vient d'être ravagé par

un incendie dont l'origine n'a toujours pas été élucidée. La maison, où il logeait avec ses parents, au quartier L'Oasis (Moanda), a été entièrement consumée par les flammes. Un feu dont l'origine reste inconnue. « *Il dormait dans sa chambre et l'incendie a commencé justement dans cette pièce. Nous ne connaissons pas l'origine de ce mystérieux feu. Nous avons sorti de la maison Gédéon Indonga Mabouagna qui, un peu avant l'incendie, se plaignait des douleurs aux pieds. Il se trouvait seul dans la maison au moment du feu* », a indiqué un témoin. Après avoir inhalé de la fumée, Gédéon Indonga

Mabouagna a été conduit dans une structure sanitaire de la place. Contrairement aux informations véhiculées ici et là, Gédéon Indonga Mabouagna est toujours en vie. Sa santé physique et mentale s'améliore progressivement, affirment ses proches. Joint au téléphone, une source proche du dossier a confirmé que le jeune homme reprend effectivement peu à peu le cours normal de sa vie, après avoir été suivi par un homme de Dieu. « *Dernièrement, il est passé au commissariat de police pour récupérer ses effets, avant de se présenter au tribunal* », précise la source. Rencontré pour clarifier

les informations concernant ce compatriote de 21 ans, le procureur de la République près le tribunal de première instance de Franceville, Gilbert Mbarangolo, a émis des réserves concernant l'employeur de Gédéon Indonga Mabouagna, c'est-à-dire Narcisse-François. **CONFIRMATION DES INFORMATIONS RELATEES PAR L'UNION** • Aux dernières nouvelles, cet individu, de race blanche, bien qu'activement recherché par la justice gabonaise, aurait réussi à quitter le territoire national. « *La bague a été réellement vomie par le jeune homme. Celle-ci a été ramassée par les agents qui l'ont mise sous*

. Le jeune homme s'est présenté au parquet, le mercredi 01er mars dernier, pour répondre de son acte de vol, au cours d'une audience de flagrant délit. Gédéon Indonga Mabouagna a comparu, il a répondu aux questions. Physiquement, il semblait mieux se porter. Le transport sur le lieu où il a enterré la bouteille contenant les bagues reste dans le secret de l'instruction. Mais, les asticots, les vomissements de la bague, la boule de feu qui est apparue en cellule et qui a brûlé une partie de son matelas, tous ces faits sont réels... », a reconnu Gilbert Mbarangolo, confirmant ainsi les informations publiées par le journal L'Union.

## Viol sur mineure à Alenakiri

# Denis Olabissi démasqué par un pasteur

COE  
Libreville/Gabon

**DENIS** Olabissi, ressortissant béninois exerçant comme réparateur de roues à Alenakiri, dans la commune d'Owendo où il est également domicilié, a été interpellé, le jeudi 9 mars dernier, par la Direction générale des recherches (DGR), pour agression sexuelle sur la petite H.V.C, une mineure de 12 ans, elle aussi de nationalité béninoise et habitant le même quartier. Denis Olabissi explique que tout part d'une "prophétie" du pasteur de l'église qu'il fréquente avec les parents de la fillette. Le berger de l'assemblée lui aurait fait part de ses visions, selon lesquelles lui, Denis Olabissi, abuserait sexuellement d'une fillette, non identifiée, de la même église. Denis comprend alors qu'il vient d'être démasqué, avoue son crime et cite nommément la petite H.V.C. comme étant la fillette en question.



Photo : COE

Denis Olabissi attend d'être présenté devant un juge.

L'homme d'église se rapproche ensuite de la famille de la victime, pour l'informer des aveux du violeur présumé. Il exhorte toutefois à ne pas prendre ses déclarations du jeune

homme pour argent comptant, mais plutôt de mener d'abord une enquête, afin d'avoir des preuves matérielles, avant de saisir les autorités. Un conseil que la famille de

la mineure suit à la lettre. Jusqu'au jour où la mère découvre des appels et des messages de rendez-vous galants dans le téléphone de sa fille, provenant de celui de Denis. Ses soup-

çons se confirment avec des témoignages de quelques voisins, qui disent avoir vu souvent la petite fille chez le jeune homme. La génitrice soumet alors sa fille à un interrogatoire, qui s'avère concluant. Par la suite, elle lui fait passer un examen médical, qui confirme que la mineure s'adonne à une activité sexuelle assez régulière. Munie de ces informations, le mère saisit la DGR, et Denis Olabissi est interpellé à son domicile. Interrogé, le présumé violeur tente, dans un premier temps, de mener les agents en bateau, en affirmant que H.V.C lui aurait dit qu'elle avait 17 ans. Il ajoute qu'elle était consentante pour entretenir une relation sexuelle avec lui. Une version à l'opposé de celle de la victime qui, elle, affirme avoir été forcée par le jeune homme. Sentant l'étau se resserrer, Denis Olabissi a fini par reconnaître les faits de viol. Il devrait être présenté devant un juge pour répondre de ses actes.

## Faits d'ailleurs

### Une élève se suicide après une garde à vue

Une élève de seconde en gestion-administration au lycée de Pontarlier de Doubs (France) est décédée des suites immédiates d'une tentative de suicide. Son hospitalisation d'urgence n'a pas permis de la sauver. L'adolescente avait été impliquée dans une agression, commise dans l'enceinte du lycée. Des faits pour lesquels elle avait été placée en garde à vue en tant qu'une des auteurs, en compagnie de sept autres jeunes.

### Il fait des propositions sexuelles à des élèves devant le collège

Un homme de 45 ans a été interpellé par les gendarmes à Avallon (France). Il est suspecté d'avoir fait des propositions sexuelles à trois collégiens âgés de 13 ans. Il les avait abordés, à pied, à proximité de leur établissement. Au cours de sa garde à vue, il a reconnu les faits. Il sera poursuivi pour corruption de mineurs devant le tribunal correctionnel d'Auxerre en mai. Inconnu de la justice, le quadragénaire a été placé sous contrôle judiciaire avec une obligation de soins, l'interdiction d'entrer en contact avec des mineurs et de se rendre à Avallon.

### Une mère soupçonnée de triple infanticide

Une mère, suspectée d'avoir tué ses trois nourrissons à leur naissance, et son compagnon, qui a prévenu la police, ont été placés en garde à vue lundi à Pontarlier, dans le Doubs (France). Les corps des nouveau-nés, dont deux jumeaux, ont été retrouvés par les policiers dans la cave de l'habitation du couple à Pontarlier. Les jumeaux ont été tués il y a quelques mois. La mort du troisième nourrisson est antérieure. Une autopsie a été ordonnée pour déterminer les causes exactes des décès.

### Il se présente aux urgences avec un obus sous le bras

Un homme s'est présenté, le lundi 13 mars, aux services des urgences de l'hôpital d'Angoulême (France) avec un obus sous le bras. L'engin, heureusement inoffensif, a été récupéré par les démineurs de La Rochelle. L'homme a déclaré vouloir s'en débarrasser après l'avoir trouvé près de son domicile. Il n'a rien trouvé de mieux que de l'apporter à l'hôpital. L'individu était recherché par la police pour cambriolages. Il a été placé en garde à vue.